

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *il a déjà été dit*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Rien*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *la pension qui est dérivée d'une donation de feu M^r Vignier dont elle se paye à l'hospice de Morges d'une cent francs par années de la Commune d'Yverdon*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église? *Rien*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

de la Commune d'Yverdon
M^r Vignier

(1)

1811 N. 91

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Clarmont*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune proprement dite*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Elle ressort de la Paroisse de Colombiere, et elle a sa propre Agence*

d. District *de Morges*

e. Canton *de Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y a d'autres maisons que ressortent de l'école que celles du Village*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisieme quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Le nombre des Enfants qui fréquentent actuellement l'école, est de vingt-sept*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il y a seize Villages qui ont chacun leur école à la distance de demi lieue ou d'une lieue de Charmont

a. Leurs noms. Colombière, St. Saphorin, Vaux, Monnat, Vufflens le Chateau, Senons, Emery, Lyons, Desorolle, Apples, Cottens, Savory, Pampigny, Vallières et Grand
b. Leurs distances réciproques. Leurs distances réciproques entre les plus voisins, est d'environ demi lieue.

I I

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On enseigne la Lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant des psaumes, le catéchisme, un Recueil de passages de l'écriture sainte, et l'orthographe aux Ecoles les plus avancées.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'école se tient toute l'année, mais elle est très peu fréquentée en été pour cette maison, il n'y en a qu'une de cette saison et deux en hiver. Chaque école dure deux heures par semaine, et les vacances de moisson et de vendange.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le N. Testament, et l'Annon pour la lecture, qui a fait précéder de celle des psaumes et d'un A. B. C. pour les commençants, le catéchisme d'Ostwald avec un Recueil de passages de l'écriture, et quelques psaumes qui font apprendre aux enfants.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Jusqu'à présent l'école a été tenue en bon état.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver quatre heures, et deux en été par les enfants à cet effet.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Non, ils sont exercés chacun selon sa portée.

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Avec la Nomination faite d'après un Examen en présence des Consistoriens par le Pasteur, le cidessous Seigneur de Vallières établissait le Régent.

b. D'où est-il?

De Charmont

c. Son nom

J. Samuel Dubousson

182

(3)

d. Son âge.

Soixante deux ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Deux fils, & une femme infirme

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis vingt quatre ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a toujours été dans sa commune, excepté le tems qu'il a servi comme domestique chez d'illustres particuliers.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Dans l'inter valle des écoles, quand ses infirmités graves le lui permettent, il travaille à la culture de la terre.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Il a déjà été dit qu'il y en a 27.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

En hiver 12 Garçons et 15 Filles
En été, seulement un très petit nombre de jeunes

I V

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Il n'y en a point

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

Les petits revenus qui constituent la chétive pension du Régent, viennent de la Commune, de la Dîme de des pauvres, et de la contribution des particuliers. Et 10 francs annuellement d'une somme de L. 200, confiée à la Commune par l'ancien Gouvernement, pour cet usage.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

La Commune donne à la Visite d'école à chaque enfant six, quatre ou deux francs, selon leur usage, la moitié est à la charge de la Commune, et l'autre à la Dîme des pauvres.

15°. Bâtiment de l'école. Il y en a point.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

La Commune en fait construire un des pauvres.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

L'instituteur tient l'école chez lui, et on lui donne pour cela L. 5. pour tout.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

L'école se faisait chez le Régent, c'est lui qui tenait sa maison, qui est fort délabrée, sans qu'il ait les moyens de la rétablir.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations? #

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Clarmont

La Pension consiste en Argent L 26. 10. et en Messet, environ trois Mes, soit L 9. Mesure de M.

L'Ancien Gouvernement comme il est dit ci-dessus a assigné à la Commune L 200. dont le Rég. tient l'Intérêt chaque année et la Source des pauvres L 5. Et la Caisse Communale L 7. 1/2. Les particuliers payent au Rég. toute la Graine, et L 6. 8. en Arg.

Clarmont le 7. Mars

1799.

Jean Samuel Dubois Regent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Pollocheux 1831

N. 92

1.

A. Pollocheux et Lully.

a. Deux villages.

b. Deux communes.

c. Lully de la paroisse de Lully et Pollocheux de la paroisse de Morges.

d. Toutes deux de Morges.

e. Du Léman.

2°. Toutes deux dans le premier quart d'heure.

3°. Pollocheux et Lully.

a. 1/4 d'heure l'un l'un de l'autre.

b. 13 à Pollocheux et 18 à Lully.